

férieurs à un dollar, à moins que la personne qui désirerait savoir si nous avons reçu son envoi d'argent y ajoute un timbre de deux sous pour la réponse.

Pour les changements d'adresse, les recommandations aux prières pour les défunts, les faveurs obtenues, ou les actions de grâces, nous prions nos abonnés de joindre un timbre de 5 cents.

La TAXE de GUERRE.

Nos abonnés ou clients pour notre librairie religieuse sont priés de noter que l'impôt du timbre est en vigueur depuis le 15 Avril.

Toute lettre ou carte-postale devra porter un timbre additionnel d'un sou. Tout chèque, mandat-poste devra porter un timbre de guerre de deux sous, sinon le paiement en sera refusé à la banque ou au bureau de poste.

Avantages spirituels offerts à nos Abonnés.

1. Ils ont part à *une messe* célébrée *chaque jour*, dans notre *chapelle*, à leurs intentions, pour les vivants et pour les défunts. Ils participent, en outre, à toutes les prières et bonnes œuvres de la Communauté du T. S. Sacrement.

2. Ils ont part, après leur mort, à un *Service solennel*, célébré chaque année, à perpétuité, dans le cours de novembre.

3. Nos abonnés ont le mérite de soutenir l'Œuvre de l'Exposition perpétuelle du T. S. Sacrement dans notre Sanctuaire.

